



Rapport de la commission no. 2

Chargée de l'examen du Rapport-préavis N° 2025/13 - Réponse de la Municipalité aux postulats de Mme Séverine Graff « Lavons nos bouteilles pour un vin lausannois plus durable » et de Mme Constance Von Braun « Vins Lausannois - peu importe le flacon, pourvu qu'il soit lavable et durable »

Présidence :	Mme Alexandra GERBER (Les Verts)
Membres présents :	Mme Anne BERGUERAND (Les Verts) ; Mme Constance VON BRAUN (Les Verts) ; Mme Séverine GRAFF (soc.) ; M. Jacques Étienne RASTORFER (rempl. Mme Lavanderos (soc.)) ; M. Yvan SALZMANN (rempl. M. Philippoz (soc.)) ; M. Pedro MARTIN rempl. M. Thambipillai (soc.) ; M. Olivier MARMY (PLR) ; M. Jean-Claude SEILER (PLR) ; M. Mathias PAQUIER (v'lib.).
Membres excusés :	Mme Klesta KRASNIQI (PLR) ; Mme Gaëlle KOVALIV (EàG) ; Mme Josée Christine LAVANCHY (UDC).
Représentant de la Municipalité :	Mme Natacha LITZISTORF, directrice de Logement, Environnement et Architecture.
Invité-e-s :	M. Etienne BALESTRA, chef de Service SPADOM M. David BOURDIN, chef de division SPADOM
Notes de séances :	Mme Camille LEMERY

Lieu : Port-Franc 18, 3^e étage salle 368
Date : 18.08.2025
Début et fin de la séance : 17h00 – 17.50

Le **rapport-préavis** répond aux postulats de Séverine Graff « Lavons nos bouteilles pour un vin lausannois plus durable » et de Constance Von Braun « Peu importe le flacon, pourvu qu'il soit lavable et durable ». Il présente les projets en cours ainsi qu'une stratégie pour déployer la réutilisation des bouteilles de vin des domaines viticoles de Lausanne. Il présente également les défis que cela représente en termes techniques, financiers, de marketing et de logistique.

Dans la **discussion générale**, des commissaires remercient la Municipalité et les services pour les réponses données, en insistant sur les avantages d'une réutilisation des bouteilles par rapport au recyclage : cela divise environ par deux la charge environnementale.

Un commissaire explique qu'il s'occupe du Fonds de soutien à l'économie durable du canton de Vaud qui soutient l'association Bottleback ainsi que le projet « Ça Vaud le retour » mentionné dans le rapport-préavis. Une dizaine de domaines participent pour l'heure, mais il est nécessaire d'avoir un volume plus important pour que la filière soit rentable.

Dans la **discussion de détail** sur le chapitre « État de la situation », Mme la Municipale et les représentants du SPADOM répondent aux questions des commissaires comme suit :



Actuellement, il existe deux **centres de lavage** industriels : la société Univerre à Sierre et Vetrum à Wettswil (ZH). L'association BottleBack a effectué plusieurs tests et a finalement décidé de travailler avec l'entreprise Vetrum, notamment pour des questions techniques (type d'encollage, étiquettes, capacité à laver les bouteilles). On recherche une solution plus locale, mais il faudrait un volume plus important pour pouvoir la proposer.

BottleBack propose deux **modèles de bouteilles** en 75 cl : une bourguignonne et une bordelaise. L'association «Viniharass » propose des bouteilles au format 50 cl livrées dans des harasses plastiques qui sont consignées. Les bouteilles bourguignonnes BottleBack sont utilisées pour deux vins nature de l'abbaye de Mont, mises en vente cette année. Pour la Fête fédérale de gymnastique (FFG), trois références ont été proposées selon le système «Viniharass ».

Une **standardisation** des bouteilles est nécessaire pour que celles-ci puissent être utilisées par un maximum de partenaires. Un.e commissaire qui travaille à une brasserie disposant de sa propre filière de lavage de bouteilles explique que si les bouteilles changent de forme, les paramétrages des machines doivent également être modifiés ; plus il existe de modèles de bouteilles différents, plus le processus est rendu compliqué et coûteux.

Pour être réutilisables, les bouteilles doivent être suffisamment solides et donc être produites de manière spécifique. Pour le faire, l'association doit investir dans des moules, ce qui exige un **capital de départ**. La Ville n'a pas aujourd'hui le budget nécessaire pour financer seule les besoins de l'association. Mme la Municipale explique que les collectivités ont déjà du mal à garder leurs domaines viticoles, le vin n'étant pas une filière prospère en ce moment.

C'est BottleBack (et non pas la Ville de Lausanne) qui fait le **démarchage** auprès des partenaires, mais il serait intéressant de faire profiter d'autres communes de l'expérience lausannoise.

Un.e commissaire demande si, à moyen ou long terme, il serait envisageable que la totalité des bouteilles soit réutilisables. On lui répond que la **transition** vers les bouteilles réutilisables doit se faire en douceur, notamment pour ne pas mettre en danger des domaines déjà en grande fragilité, pour lesquels cette transition implique de nombreux changements.

La commission prend connaissance des nouvelles **étiquettes** conçues pour les deux vins nature de l'abbaye de Mont afin d'être compatibles avec les exigences des laveries.

Au chapitre « Stratégie », les commissaires souhaitent connaître les retours et les conclusions de la Municipalité sur les projets tests, notamment sur la FFG. Le chef de Service répond que l'expérience était bonne, mais qu'elle a un coût important. Il faudrait intégrer ces prestations à la logistique assurée par la Ville. L'expérience sera renouvelée avec **Bô Noël**.

Une discussion animée s'engage autour de la **conclusion 4** qui prévoit de « rendre obligatoire l'utilisation de bouteilles lavables lors des manifestations organisées ou subventionnées par la Ville en cas de succès de la phase pilote ». Certain.e.s commissaires estiment qu'une telle obligation serait disproportionnée et plaident pour une formulation plus restreinte, de sorte que l'obligation ne s'applique, dans un premier temps, uniquement à certaines manifestations ou à la Ville elle-même.

D'autres commissaires apprécient, en revanche, la prise de position symboliquement forte de la Ville sur ce point, tout en soulignant qu'il s'agit d'une perspective à long terme et que l'obligation requiert une base réglementaire, avec la possibilité d'y prévoir les exceptions. Un.e



commissaire cite l'exemple des Fêtes de Genève qui ont travaillé uniquement avec des boissons en bouteilles réutilisables ou en pression pour limiter les déchets.

Mme la Municipale souligne que l'obligation est conditionnée au succès de la phase pilote, ce qui implique que tous les maillons de la filière doivent être en place et efficaces. En outre, la mise en place d'une obligation nécessite forcément un règlement ou une directive qui en détaille les modalités. Elle renvoie, comme exemple, à la nouvelle directive municipale pour la vaisselle réutilisable¹. Il y aura évidemment des exceptions et la règle s'appliquera d'abord à la Ville avant qu'elle ne s'applique à d'autres.

La commission vote les conclusions 1 à 4 séparément comme suit :

Vote conclusion 1 : 10 oui, 0 non, 0 abstention

Vote conclusion 2 : 10 oui, 0 non, 0 abstention

Vote conclusion 3 : 10 oui, 0 non, 0 abstention

Vote conclusion 4 : 6 oui , 1 non, 3 abstentions

Lausanne, le ..7-Septembre 2025

La rapportrice/

A. Gerber
Alexandra Gerber

¹ Directive de la Municipalité de Lausanne relative à l'utilisation de vaisselle réutilisable lors de manifestations se déroulant sur le territoire communal.